

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Essai mensuel des sirènes d'alerte du mois de mai 2019

Les essais mensuels des sirènes d'alerte relevant de l'État ont lieu le premier mercredi de chaque mois à 12h00 (arrêté du 27 mars 2007 relatif aux caractéristiques techniques du signal national d'alerte) pour celles raccordées au RNA (Réseau National d'Alerte) et à 12h15 pour les sirènes raccordées au SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations).

Les deux premiers mercredis de mai 2019 étant fériés, le prochain essai mensuel aura lieu jeudi 2 mai 2019;

Quelques informations concernant le SAIP :

Les sirènes d'alerte implantées sur le territoire national qui sonnent pour essai le premier mercredi de chaque mois, à midi, datent de l'ancien réseau national d'alerte (RNA). Ce réseau a été mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne.

Le vieillissement du réseau et l'évolution des risques ont nécessité une modernisation de l'alerte.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur procède actuellement au déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

Qu'est ce que le SAIP ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle ou industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles d'en subir les effets.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Dans le département du Gers, ce sont 6 sirènes (Auch(2), Condom (2) Vic-Fezensac et Barcelonne du Gers) qui sont raccordées au SAIP.

Rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées...),
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation,
- Se mettre à l'écoute de la radio, ou de toute autre source d'information.

.../...

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule,
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité),
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours),
- Rester près des vitres,
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors,
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion),
- Quitter l'abri sans consigne des autorités.

Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.

Rappel des caractéristiques du signal national d'alerte

Le signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Le signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi

